

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL PORTANT SUR LES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE LAITIÈRE (CNIEL)

Le Comité Interprofessionnel de l'Économie Laitière a demandé une extension de « l'accord interprofessionnel portant création d'une cotisation au bénéfice du Centre National Interprofessionnel de l'Économie laitière ».

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, DGPE, Sous-Direction des Filières agroalimentaires, Bureau lait, produits laitiers et sélection animale, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Annexe 1 :

Organisation interprofessionnelle : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (C.N.I.E.L.)			
Période : années 2017/2019			
I - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n° 1308/2013 du 17 décembre 2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
	2017	2018	2019
a) <u>Connaissance de la production et des marchés</u>	5 068 369	5 079 210	5 089 837
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes, veilles, panels, journées économiques, outils informatiques (Sinaps), subventions aux CRIEL, outils de communication et de gestion des risques, participation au CODEX		
b) <u>Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou réglementations nationales</u>	531 543	532 593	523 622
Objet et description de la ou les action(s) :	Charte de Bonnes Pratiques d'Elevage		
c) <u>Elaboration de contrats type compatibles avec la réglementation de l'Union</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
d) <u>Commercialisation</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
e) <u>Protection de l'environnement</u>	1 086 258	1 079 093	1 071 872
Objet et description de la ou les action(s) :	Ferme Laitière Bas Carbone, programmes de recherches, éducation au développement durable, études, journées d'information		
f) <u>Actions de promotion et de mise en valeur de la production</u>	18 283 578	18 181 535	18 099 140
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de communication (co-financés) dans divers pays, actions de lobbying, documentation, réception de délégations étrangères, actions vers le scolaire, les professionnels de santé, relations presse/bloggeurs, publications, outils de communication		
g) <u>Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques</u>	1 386 258	1 379 093	1 371 872

Objet et description de la ou les action(s) :	Campagne AOP co-financée, campagne bio, Actions techniques AOP, développement de logiciels, CNAOL, actions techniques montagne, agriculture bio		
<u>h) Recherche visant à valoriser les produits notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique</u>	1 011 892	1 005 023	1 008 093
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de recherches		
<u>i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits</u>	1 061 892	1 065 023	1 068 093
Objet et description de la ou les action(s) :	Formation à la génétique, programmes de recherches		
<u>j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement</u>	1 144 078	1 143 314	1 133 506
Objet et description de la ou les action(s) :	Recherche en génétique, programmes de recherche, étude sur la biodiversité		
<u>k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
<u>l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
<u>m) Santé animale, santé végétale ou sécurité sanitaire des aliments</u>	6 375 130	6 382 116	6 388 965
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de recherches, Infolabo, assistance aux laboratoires, veilles, études bien-être animal, journées thématiques, outils de communication		
<u>n) Gestion des sous-produits</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
Fonctionnement (pm)	4 921 000	5 003 000	5 085 000
Total général <i>L'écart avec les ressources sera compensé par le montant attendu du Crédit Impôt recherche (cf tableau synthèse joint au dossier)</i>	40 870 000	40 850 000	40 840 000

Les montants des différentes actions comprennent une estimation des charges salariales

* Base = 86 ETP

Répartition des charges salariales : montant total charges salariales/nombre ETP*nombre salariés affectés à chaque

axe+charges salariales SECGEN/DG répartis sur l'ensemble des axes

Organisation interprofessionnelle : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (C.N.I.E.L.)**Période : années 2017/2019**

II - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
	2017	2018	2019
Cotisations : CVO calculée sur la base des quantités de lait de vache livrées par les producteurs aux transformateurs. Son taux est fixé à 1,662 € par 1000 litres de lait collecté selon la répartition suivante : - 1,22 € payé par les producteurs - 0,442 payé par les transformateurs	40 400 000	40 400 000	40 400 000
Produits financiers (intérêts sur comptes à terme)	60 000	40 000	30 000
Autres produits (ventes machines boissons, droits copies, refacturations diverses)	60 000	60 000	60 000
TOTAL	40 520 000	40 500 000	40 490 000